445
1161

MOTIFS
DE LA RETRAICTE
DE MONSIEVR
LE PRINCE.

A PARIS,
Chez NICOLAS VIVENAY, tenant
ſa Boutique au Palais.

M. DC. LI.

457
2503

1162

MOTIFS
DE LA RETRAICTE
DE MONSIEVR
LE PRINCE

MOnsieur le Prince ayant descouuert il y a trois mois que ses ennemis faisoient des conjurations secretes contre sa personne, que M. le Coadjuteur auoit eu des conferences auec le sieur de Lyonne chez le Comte de Monthresor, que Laigue y auoit assisté comme Agent de Madame de Chevreuse, & qu'apres auoir pris de nouueaux engagements auec les mesmes creatures du Card. Mazarin, qui auoient autrefois conseillé son iniuste emprisonnement, on auoit resolu dans cette derniere conjuration de se saisir de son Altesse, lors qu'elle iroit

rendre ses respects au Roy, il se retira en sa Maison de S. Maur, & apres auoir informé le Parlement des iustes causes de sa retraite il fut arresté que pour faire cesser ses deffiances on éloigneroit des Conseils du Roy trois personnes qui luy estoient suspectes par l'attachement qu'elles auoient au Card. Mazarin. Tout le monde sçait qu'incontinent apres Monsieur le Prince se rendit au Palais Royal, mais qu'il y fut si mal receu, que M. le Duc d'Orleans luy dit qu'il ne croyoit pas qu'il y peust retourner en seureté, & qu'il ne vouloit point luy donner vn Conseil, de l'euenement duquel il ne pouuoit estre garand.

Depuis ce temps-là ces mesmes ennemis qui broüillent l'Estat depuis tant d'années pour leurs interests particuliers, afin de satisfaire à leurs passions, ont continué leurs factions & leurs caballes, & pour executer les pernicieux desseins qu'ils ont faits contre la personne de M. le Prince, ils ont persuadé à la Reyne d'enuoyer au Parlement vn escrit plain de calomnies contre la reputation de son Altesse. Monsieur le Duc d'Orleans qui sçait combien l'vnion de la maison Royalle est necessaire pour le repos public, & qui connoist la sincerité des intentions de M. le Prince enuoya vne Declaration par laquelle il iustifioit entierement sa conduite, & condamnoit les mauuais conseils de ceux qui auoient surpris sa Majesté.

On

On a veu Monsieur le Prince demander iustice au Parlement, on sçait auec quels artifices ses Ennemis ont fait languir son innocence iusques au derniers iours de la minorité, apres beaucoup de remises; enfin il a semblé que les iustes plaintes de Monsieur le Prince eussent esté exaucées, puis que par vne Declaration verifiée dans le Parlemenr, & depuis publiée le Roy tenant son lict de Iustice, sa Maiesté a reconnu que les soupçons & les aduis qu'on luy auoient donnez estoient tres-faux, & que Monsieur le Prince estoit innocent de toutes les calomnies qu'on luy auoit imposées. Cette reparation auoit obligé son Altesse d'oublier toutes les iniures qu'on a faites iusques-icy à son innocence & à sa reputation; Monsieur le Prince de Conty en auoit donné les asseurances à sa Maiesté; Monsieur le Prince les auoit confirmées par ses lettres, lors qu'à son grand regret il a connu que toutes les satisfactions qu'on luy donnoit, n'estoient qu'imaginaires, & que les actes authentiques de la iustice qu'on luy rendoient n'estoient que des pieges que l'on dressoit à sa liberté; il a veu l'establissement d'vn Conseil fait par les ordres du Cardinal Mazarin, sans la participation de Monsieur le Duc d'Orleans, & sans la sienne; il a veu que l'on refusoit à S. A. R. deux iours qu'elle demandoit pour pacifier toutes choses, & qu'auec vne fierté extraordinaire on mesprisoit l'entremise d'vn Prince qui a si bien merité de l'Estat, & si dignement seruy le Roy durant

sa minorité, qui respondoit de l'accommodement, & qui asseuroit que Monsieur le Prince consentoit desia à l'establissement du principal Ministre; il a veu que le premier conseil que l'on donnoit au Roy dans sa Maiorité estoit de payer tous les seruices de S. A. R. d'vn mespris iniurieux, & de renuerser tout ce qui auoit esté fait pour le bien du Royaume, en rappellant dans le Ministere toutes les creatures du Mazarin; Que l'esloignement des sieurs Seruient, le Tellier, & Lyonne n'estoit point vn veritable exil, mais vn voyage en attendant la Maiorité, puis qu'ils ont esté mandez, que dans le temps que l'on enuoyoit des Declarations contre le Cardinal, & que l'on faisoit le procez à sa conduite, on luy enuoyoit des lettres par lesquelles le Roy luy donnoit le soin de ses affaires dans Rome, que l'on parloit du retour du Manzini & de sa sœur; & qu'enfin tout le credit du Cabinet & de l'authorité Royale estoient entre les mains de ses ennemis irreconciliables.

Ces considerations obligent Monsieur le Prince de se retirer dans l'vne de ses Maisons, en attendant qu'il plaise au Roy de faire reflexion sur l'importance des Seruices que son Altesse a rendus à sa Maiesté, & sur la conduite qu'ont tenuë les Personnes qui l'obsedent presentement; Il espere que le Roy se ressouuiendra Que lors que Madame de Chevreuse cabaloit chez les Ennemis de l'Estat, Monsieur le Prince en triomphoit, que

tandis que M. le Coadjuteur ébranloit son authorité, S. A. l'affermissoit par ses seruices & son sang. Que lors que Laigue seruoit de guide à Monsieur l'Archiduc, pour le faire entrer en France, Monsieur le Prince estoit à la teste des armées de sa Maiesté, afin de s'y opposer; il espere de la bonté & de la iustice du Roy, que reiettant les mauuaises impressions que l'on veut donner à sa Maiesté, il ne donnera point sa confiance à des gens qui ne sont connus dans le monde que par leurs factions, & ne souffrira point que des esprits broüillons & seditieux prosnent dans le Palais Royal leur fidelité au preiudice d'vn Prince qui n'a pas craint de sacrifier sa propre gloire & l'amour que les peuples auoient pour luy, afin d'empescher l'effet des mauuais desseins qu'on auoit formez contre la Royauté, & que sa Maiesté mettra beaucoup de difference entre ceux qui ont choqué son authorité en toute rencontre, & ceux qui l'ont maintenuë: Il espere que tous les bons François feront des serieuses reflexions sur l'estat present du Royaume, & leur laisse à iuger du merite de ceux qui ont gagné des Batailles, & versé tant de fois leur sang en des perilleuses occasions pour la gloire de la Couronne, & de ceux qui ont si souuent pris des Amnisties pour l'auoir attaquée, de ceux qui ont deffendu l'estat & de ceux qui l'ont voulu perdre.